



## INFORMATIONS COMMUNALES



### **Appel aux aîné(e)s de notre village : participez à un groupe de réflexion !**

Chères habitantes, chers habitants,

Afin de mieux comprendre les besoins et les intérêts des personnes âgé(e)s de notre village, le conseil communal souhaite créer un groupe de travail composé de seniors motivés. L'objectif est d'échanger, de partager vos expériences et vos attentes afin d'améliorer la qualité de vie et les services qui vous concernent. Si vous souhaitez contribuer à cette belle initiative et faire entendre votre voix, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez Olga Guélat au numéro **079/952.18.17** ou par e-mail à : **olga.guelat@bure.ch**

Inscriptions jusqu'au **jeudi 1er mai 2025**.

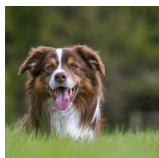
Ensemble, construisons un cadre de vie qui vous ressemble !

### **Bâtiment à louer ou à vendre**

Les personnes possédant des immeubles/appartements à vendre ou à louer, ainsi que des terrains à vendre peuvent s'adresser au secrétariat communal pour les annoncer ou envoyer un mail à l'adresse : [secretariat@bure.ch](mailto:secretariat@bure.ch). Nous pourrions ainsi mettre à jour notre site internet et y faire figurer vos biens et répondre aux demandes qui nous sont régulièrement adressées.



### **Avis aux détenteurs de chien**



En vue de la facturation de la taxe des chiens 2025 prévue en mai prochain, nous demandons aux propriétaires de chiens de communiquer au secrétariat communal, si cela n'a pas été fait, les éventuels changements survenus depuis mai 2024, tels que décès, acquisitions ou changements de propriétaire.

### **Place de compostage**

Suite à des incendies récurrents à la place de compostage, nous vous rappelons qu'il y est interdit d'y déposer vos cendres de bois .

Merci de bien vouloir vous référer au MEMODéchets pour leur évacuation.



## **Obligation et nécessité de cotiser**

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les personnes en incapacité de travail de longue durée, les étudiants et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à l'agence communale AVS de leur commune de domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint actif ne verse pas au moins CHF 1'060.00 de cotisations AVS/AI/APG par année.

Les étudiants-es doivent s'affilier auprès de la caisse de compensation du canton où se trouve le siège de l'établissement de formation.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes. L'agence communale AVS de votre commune de domicile se fera un plaisir de vous renseigner.



## **Incinération des déchets verts en plein air : rappels des bonnes pratiques**

Dans les jardins ou les vergers en zone bâtie, les feux de déchets végétaux, verts ou secs, sont interdits dans le canton depuis 2021.



En zone agricole ou forestière, l'incinération des déchets végétaux provenant de la taille de haies et bosquets ou des coupes de bois en forêt, en pâturage boisé ou en lisière est interdite, sauf situation exceptionnelle. Les dérogations ne peuvent être accordées que dans des cas très limités, tels que la destruction de bois infestés de bostryches dans un but de lutte phytosanitaire ou la nécessité de dégager des zones ouvertes mais inaccessibles aux engins mécaniques agricoles ou forestiers. Dans tous les autres cas, il convient d'opter pour des solutions alternatives qui préservent l'environnement, tout en n'occasionnant pas de fortes entraves aux travaux d'entretien.

En appliquant les bonnes pratiques, chacune et chacun peut contribuer à la protection de la biodiversité, tout en profitant de rencontres animalières privilégiées.

## **"Duel intercommunal Coop" : la Suisse bouge du 1er mai au 1er juin 2025 !**



Le plaisir de bouger pour tous ! Que l'on soit jeune ou moins jeune, sportif ou plutôt tranquille, chaque minute compte. Participe à cette belle fête du mouvement et aide-nous à faire de notre commune "la commune de Suisse qui bouge le plus" ! Tu trouveras plus d'informations sur le projet et notre programme sous : [www.duelintercommunalcoop.ch](http://www.duelintercommunalcoop.ch)

**Le conseil communal vous souhaite de  
Joyeuses fêtes de Pâques.**

